



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ECOLE ELEMENTAIRE
PUBLIQUE
MARCEL PAGNOL

Colombes, le 11/06/2026

Affaire suivie par

M. Laurent SALIN
Directeur de l'école

Téléphone

01 56 83 84 20

Courriel

0922425L@ac-versailles.fr

Adresse

110 RUE D'ESTIENNE D'ORVES
92700
COLOMBES

Compte-rendu du conseil d'école du 11 juin 2026

Ordre du jour :

- Travaux cour de récréation
- Bilan des actions pédagogiques
- Structure rentrée 2026
- Bilan des actions du périscolaire
- Organisation photos de classe 2026-2027
- Organisation des élections de parents septembre 2026

Présentation des membres du conseil

Parents élus : Lynda Ghobri, Najwa Kassa, Nicolas Mayolle, Sonia Khalef, Myriem Haddadou, Mélissa Legay, Caroline Chudeau, Astrid Tordeux (représentants UPIC)

Claire Hosseini Gaspard, Magalie Audebert, Jonathan Fussi (représentants FCPE)

Enseignants : Mme Bosquet (CPB), Mme Le Guillou (CP-CE2), Mme Chéron (CPC), Mme Ait-Zebir excusée (CE1A), Mme De Lascoups (CE1B), Mme David (CE2A), Mme Gohier (CE2B), Mme Caccia-Couasnon excusée (CM1A), Mme Nebout excusée (CM1B), Mme d'Humières excusée (CM2 A), Mme Duflot excusée (CM2B), M. Salin (directeur)

Représentante accueil de loisirs : Mme Nas

Représentant de la municipalité : M. Perrotel

I. Information concernant des faits présumés de violences dans le cadre du centre de loisirs Jean Moulin

Le directeur rappelle qu'à la suite des informations communiquées lors d'une réunion organisée en mairie le 8 juin 2026, des interrogations ont été exprimées par plusieurs représentants des parents d'élèves concernant des faits présumés de violences impliquant un animateur ayant exercé au centre de loisirs Jean Moulin.

Les représentants des parents d'élèves indiquent avoir été sollicités par de nombreuses familles et soulignent leur besoin de disposer d'informations précises afin de pouvoir répondre aux inquiétudes exprimées.

M. Perrotel, représentant de la municipalité, rappelle que la situation est prise très au sérieux par la Ville. Il précise que des enquêtes administratives et judiciaires sont en cours et souligne la nécessité de respecter le cadre légal ainsi que la présomption d'innocence.

La municipalité annonce qu'une réunion spécifique à destination des représentants des parents d'élèves sera organisée dans les plus brefs délais afin de communiquer les informations pouvant l'être et de présenter les mesures mises en œuvre.

Le directeur indique avoir sollicité les services de l'Éducation nationale afin qu'un accompagnement psychologique puisse être proposé aux élèves concernés. L'intervention de la

psychologue de l'Éducation nationale sur le temps scolaire a été validée et ses modalités d'organisation sont en cours de définition.

Les représentants des parents d'élèves expriment leur attente d'une communication rapide et transparente de la part de la municipalité afin de répondre aux inquiétudes des familles.

II – Travaux cour de récréation

Le directeur rappelle que la nouvelle cour de récréation a été réalisée dans le cadre de la rénovation complète de l'école et selon les principes des « cours oasis », visant notamment à réduire les effets des fortes chaleurs et à améliorer le confort des élèves.

Après plusieurs mois d'utilisation, différents constats ont été dressés par l'équipe éducative et les représentants de la municipalité.

Les principaux points de vigilance concernent :

- la dégradation rapide des surfaces recouvertes de copeaux de bois, dont une part importante a déjà disparu sous l'effet du piétinement et des déplacements des élèves ;
- l'apparition de zones fortement tassées empêchant une bonne infiltration des eaux de pluie ;
- la formation régulière de flaques importantes dans plusieurs secteurs de la cour ;
- l'absence de végétalisation effective des espaces laissés en terre, celle-ci s'avérant difficilement compatible avec une fréquentation quotidienne de près de 300 élèves ;
- les difficultés d'accessibilité que peuvent rencontrer certains élèves à mobilité réduite sur certaines zones de circulation.

Le directeur rappelle qu'une réunion s'est tenue avec les services municipaux afin d'examiner les difficultés rencontrées. Plusieurs solutions techniques ont été évoquées, notamment le remplacement des copeaux par un revêtement plus durable. Toutefois, les contraintes budgétaires actuelles de la collectivité ne permettent pas, à ce stade, d'envisager de nouveaux travaux d'ampleur.

Madame Tordeux informe le conseil qu'un rendez-vous est prévu le 23 juin avec l'architecte afin d'examiner les désordres constatés et d'étudier les possibilités d'intervention au titre des garanties liées au chantier.

Les membres du conseil soulignent néanmoins plusieurs aspects positifs de l'aménagement actuel. La présence d'espaces ombragés et végétalisés a permis de limiter les effets des fortes

chaleurs observées au cours des dernières semaines. Les surfaces recouvertes de copeaux réduisent également le nombre de blessures légères liées aux chutes par rapport à une cour entièrement bitumée.

Le conseil d'école demeure toutefois préoccupé par l'évolution de l'état de la cour et souhaite être informé des suites données aux échanges avec l'architecte et les services municipaux.

Par ailleurs, plusieurs désordres liés aux équipements du bâtiment sont évoqués, notamment les difficultés récurrentes concernant certaines portes des sanitaires ainsi que l'usure prématurée de plusieurs chaises de classe. Ces signalements ont été transmis aux services compétents et font l'objet d'un suivi dans le cadre des garanties du chantier.

III – - Bilan des actions pédagogiques

La Semaine des contes

Bilan de la première édition de la Semaine des contes, organisée du 7 au 10 avril 2026.

Durant trois journées, l'ensemble des élèves de l'école a participé à des séances d'écoute de contes. Ce projet a mobilisé l'ensemble de la communauté éducative : enseignants, animateurs du périscolaire, parents bénévoles, membres de l'association *Les Chouettes Conteuses* ainsi que plusieurs intervenants extérieurs.

Les élèves se sont inscrits en amont aux séances de leur choix et disposaient d'un « passeport de conte » leur permettant de conserver une trace de leurs découvertes. Cette organisation a favorisé la mixité entre les niveaux de classe et permis aux élèves de partager des moments communs autour de la littérature orale.

Les retours des élèves et des familles ont été très positifs. Plusieurs parents ont notamment souligné les échanges suscités au sein des familles autour des histoires entendues à l'école.

Cette semaine s'est achevée par une soirée contes ouverte aux familles. Grâce au soutien de la coopérative scolaire, plusieurs conteurs professionnels ont pu intervenir, parmi lesquels Mme Murielle Bloch, la compagnie *Cambalache* ainsi que différents membres de l'association *Les Chouettes Conteuses*. Cette soirée a rencontré un réel succès et a permis de réunir un nombre important de familles.

Au regard de ce bilan très positif, l'équipe enseignante a d'ores et déjà décidé de reconduire ce projet l'année prochaine.

Une vente de livres organisée à cette occasion a également permis de générer un crédit d'environ 130 euros destiné à l'acquisition de nouveaux ouvrages pour l'école.

La Semaine de sensibilisation au handicap

L'école a participé à une semaine de sensibilisation au handicap organisée en partenariat avec le service Handicap de la Ville de Colombes. Pendant trois jours, les élèves ont bénéficié d'ateliers animés par des associations spécialisées, des professionnels du secteur médico-social ainsi que des agents municipaux formés à ces thématiques.

Les activités proposées ont permis aux élèves :

- de mieux comprendre les différentes formes de handicap, visibles ou invisibles ;
- de découvrir les adaptations mises en œuvre pour favoriser l'inclusion ;
- de participer à des mises en situation favorisant l'empathie et la compréhension des difficultés rencontrées par certaines personnes en situation de handicap.

Les membres du conseil soulignent la qualité de l'organisation de cette semaine et l'implication des différents partenaires. Les retours des élèves sont globalement très positifs.

Certaines pistes d'amélioration sont néanmoins identifiées pour les prochaines éditions, notamment afin de préciser davantage les objectifs pédagogiques de certains ateliers et de renforcer le lien entre les activités proposées et les thématiques du handicap. M.Perrotel propose également de mettre l'école en relation avec de nouvelles associations spécialisées susceptibles d'enrichir le dispositif lors d'une prochaine édition.

Les projets portés par les éco-délégués

Le Conseil des éco-délégués a poursuivi ses actions tout au long de l'année.

Parmi les réalisations menées figurent notamment :

- la remise en place des espaces de tri au sein de l'école ;
- le lancement du projet « serviettes » en lien avec le temps périscolaire ;
- la relance des espaces de jardinage et des plantations dans la cour de l'école ;

- la préparation d'outils de communication permettant de valoriser les différentes plantations réalisées.
- L'entretien de la mare pédagogique et le recensement des espèces vivantes dans cet espace

Ces projets ont permis aux élèves de s'impliquer concrètement dans des démarches citoyennes et environnementales.

Autres projets menés au cours de l'année

De nombreuses autres actions ont été conduites dans les classes tout au long de l'année scolaire, notamment :

- les rencontres sportives ;
- les sorties et projets culturels ;
- la participation à l'opération « Course solidaire » au profit de l'Association Robert-Debré.

Concernant cette dernière action, le directeur souligne la forte implication des élèves lors de la course. Une réflexion sera menée l'année prochaine afin de renforcer la communication autour de la collecte de dons et de mobiliser davantage les familles en amont de l'événement.

IV – Structure rentrée 2026

Le directeur présente la structure pédagogique retenue pour la rentrée scolaire 2026 ainsi que les principes guidant la constitution des classes.

Il rappelle que la répartition des élèves résulte d'un travail collectif approfondi mené par l'ensemble de l'équipe enseignante. Plusieurs critères sont pris en compte afin de constituer des classes équilibrées :

- les résultats et besoins scolaires des élèves ;
- leur degré d'autonomie ;
- les équilibres filles-garçons ;
- les relations entre élèves ;
- les besoins éducatifs particuliers ;
- la présence éventuelle d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ;
- les dispositifs d'aide et d'accompagnement.

L'élaboration des classes donne lieu à plusieurs temps de concertation entre les enseignants afin d'examiner chaque situation et d'ajuster les répartitions lorsque cela s'avère nécessaire. Le directeur souligne que ce travail représente plusieurs heures d'échanges et de réflexion collective.

L'objectif est de garantir à la fois le bien-être des élèves et des conditions d'enseignement équilibrées pour l'ensemble des classes. Malgré le soin apporté à cette préparation, certains ajustements peuvent être nécessaires à la rentrée en fonction des inscriptions ou départs de dernière minute.

Le directeur rappelle que les compositions des classes ne sont pas diffusées avant la fin de l'année scolaire afin d'éviter les déceptions éventuelles et de préserver la possibilité d'effectuer les ajustements nécessaires jusqu'à la rentrée.

Pour la rentrée 2026, 12 classes sont pour l'instant prévues : 2 CP, 1 CP-CE1, 2 CE1, 2 CE2, 3 CM1 et 2 CM2.

Classe de découverte

Le directeur informe le conseil qu'une classe de CM1 participera à une classe de découverte dès le début du mois de septembre 2026.

Cette situation résulte du mode d'attribution des séjours organisés par la Ville de Colombes. Les écoles choisissent parmi les séjours restant disponibles selon un ordre de priorité établi au niveau communal. L'école Marcel Pagnol bénéficiant régulièrement d'un séjour chaque année, elle se situe généralement en fin de liste lors des attributions. Le séjour de septembre est ainsi souvent le seul disponible au moment du choix.

La classe concernée sera celle de Mme Caccia, qui accompagnera ses élèves lors de ce séjour. Les familles concernées ont déjà été contactées afin de constituer les dossiers administratifs et sanitaires nécessaires au départ.

V – Bilan des actions du périscolaire

Madame Nas, la responsable du périscolaire présente un bilan globalement positif du fonctionnement du service sur l'année.

En termes de fréquentation, les effectifs sont restés stables. En moyenne, l'accueil du matin concerne une quarantaine d'enfants. Sur le temps du soir, environ 130 enfants sont accueillis, dont près de 80 sur le temps du goûter entre 16h30 et 17h, puis une quarantaine d'enfants participent ensuite aux ateliers du CEL de 17h à 18h. Sur la pause méridienne, environ 230 enfants sont accueillis. Le mercredi, la fréquentation moyenne est de 55 enfants.

L'équipe indique ne pas rencontrer de difficulté particulière en matière d'encadrement sur les différents temps d'accueil. Toutefois, les nouvelles consignes de fonctionnement imposent certains ajustements organisationnels. Tous les animateurs doivent désormais être clairement identifiables par le port d'un badge. Par ailleurs, une vigilance renforcée est demandée quant à l'encadrement des enfants dans les différents espaces : il est désormais demandé d'éviter qu'un animateur se retrouve seul avec un groupe dans une salle isolée. Cette évolution nécessite une organisation en binômes ou une répartition différente des adultes selon les lieux et les moments de la journée, en particulier le mercredi et en cas de pluie sur le temps méridien. Il est précisé que la question du recrutement ne se limite pas au nombre d'animateurs, mais concerne aussi la disponibilité de personnels qualifiés et formés.

Les représentants des parents d'élèves ont soulevé des préoccupations concernant la faisabilité des regroupements d'enfants et d'animateurs dans des espaces restreints, notamment sur la pause méridienne en cas de mauvais temps.

Plusieurs projets ont été menés cette année dans le cadre du périscolaire. Le projet vélo s'est poursuivi jusqu'à la fin de l'année et donnera lieu à une sortie à vélo.

Un projet jardinage a également été mis en place, avec une participation active des familles, remerciées pour leurs contributions matérielles.

Le projet "petit-déjeuner", proposé chaque mercredi, a pu être maintenu toute l'année grâce à l'implication des familles.

Le projet couture a occupé une place importante cette année, en lien avec la mise en place prochaine des serviettes en tissu à la cantine. Grâce à l'investissement de Nadia Ayari, de l'INTERG et des personnes mobilisées, environ 730 serviettes ont déjà été confectionnées, sur un objectif d'environ 750. La municipalité prévoit l'installation d'un équipement de lavage plus adapté. La mise en service des serviettes en tissu est envisagée à la rentrée prochaine, ou très rapidement après celle-ci. Un remerciement particulier est adressé à l'équipe du centre de loisirs, à Nadia ainsi qu'aux partenaires de l'INTERG pour la qualité de leur engagement dans ce projet.

Les échanges ont également mis en valeur l'intérêt des collaborations intergénérationnelles. Il est rappelé que des liens avec le service INTERG peuvent être développés pour soutenir certains projets, notamment autour d'ateliers ou d'activités partagées.

Concernant les actions passerelles avec l'école maternelle, plusieurs activités ont été proposées aux élèves, notamment autour de jeux, d'activités sportives ou de cuisine. Une organisation spécifique a également été mise en place afin que les élèves de grande section puissent venir déjeuner à l'école élémentaire sur une période de quinze jours, afin de faciliter leur adaptation à l'entrée au CP.

D'autres actions ont été évoquées : le projet piano a rencontré un vif succès auprès des enfants. En revanche, le projet de tournoi d'échecs n'a pas pu être mené à son terme cette année et pourra être reconsidéré l'an prochain.

Concernant l'organisation de l'été, il est indiqué que la structure Marcel Pagnol sera fermée et que les enfants seront accueillis sur un autre site. Il est rappelé qu'à compter du 1er juillet, aucun accueil ne sera possible sans réservation préalable. Cette mesure vise à garantir de meilleures conditions d'organisation, de sécurité et d'encadrement. Les familles rencontrant des difficultés avec les démarches en ligne pourront être accompagnées via le portail famille ou les services municipaux compétents.

Les représentants de parents d'élèves ont également demandé que les responsables des centres de loisirs pendant les vacances soient bien identifiés et que leurs coordonnées mails soient communiquées aux familles.

Enfin, il est précisé qu'à l'avenir, les enfants non encore administrativement rattachés à leur future école - notamment les enfants de grande section n'entrant en élémentaire qu'à la rentrée suivante - ne pourront plus être accueillis par anticipation pendant l'été dans la structure de leur future école.

VI – Organisation photos de classe 2026-2027

Un bilan de la nouvelle organisation des photographies scolaires est présenté.

Les représentants des parents d'élèves indiquent que les retours des familles ont été globalement positifs. La formule retenue cette année, regroupant dans une même pochette les photographies individuelles et la photographie de classe, a été appréciée. Son coût, d'environ 17 €, apparaît plus avantageux que l'achat séparé des pochettes individuelles et collectives proposé les années précédentes. Les parents d'élèves ont tout de même eu **quelques** retours de parents qui trouvent que les tarifs restent élevés.

Les représentants des parents soulignent également que certaines familles, notamment celles ayant plusieurs enfants scolarisés, souhaiteraient bénéficier d'une remise spécifique. Il est proposé d'étudier avec le photographe la possibilité de mettre en place une offre adaptée aux fratries pour les prochaines campagnes de photographies scolaires.

L'organisation de la séance photo, incluant les photographies des fratries, est également saluée pour son bon déroulement.

Le directeur rappelle que la coopérative scolaire perçoit un pourcentage sur les ventes réalisées. Les modalités de répartition des recettes liées aux photographies des fratries entre les écoles Marcel Pagnol et Jean Moulin continueront à faire l'objet d'une coordination afin de garantir une répartition équitable.

VII– Organisation des élections de parents septembre 2026

Le conseil d'école examine les différentes modalités possibles d'organisation des élections des représentants des parents d'élèves :

vote sur place et par correspondance ;

vote exclusivement par correspondance ;

vote dématérialisé.

Les échanges portent sur les avantages du vote numérique, notamment sa simplicité d'utilisation et son déploiement progressif dans différentes instances de l'Éducation nationale.

Afin d'accompagner les familles qui pourraient rencontrer des difficultés avec cet outil, il est envisagé de prévoir une aide lors de la période électorale.

Après délibération, le conseil d'école se prononce majoritairement en faveur de l'organisation des prochaines élections par voie entièrement dématérialisée. Les informations relatives à cette nouvelle modalité de vote continueront néanmoins à être communiquées aux familles par les moyens habituels de l'école.

Conformément à la réglementation, une réunion du bureau des élections sera organisée à la rentrée scolaire afin de valider le calendrier électoral. Elle réunira le directeur de l'école, des représentants des enseignants, des représentants des parents d'élèves et un représentant de la municipalité.